Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260306-D02_2026_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest
Canton de Ploudiry

TRÉFLÉVÉNEZ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Date de convocation :
9/02/2026
Date d'affichage :
9/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 19 février **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Georges PHILIPPE, Maire**.

Présents : M. Stéphane HERRY, M. Georges PHILIPPE, M. Jean-Luc LE STANC, Mme Sandrine LAURENT, M. Didier SALAUN, M. Philippe DELPORTE, , M. Christian QUENTEL, Mme Corinne BODREMON, Mme Karine SALIOU

Absent : M. Jean-Christophe JACQ (donne pouvoir à Didier SALAUN)

Secrétaire de séance : Corinne BODREMON

D02_2026_02 Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie de la Zone des Landes

Compte tenu de l'agrandissement de l'entreprise Emily, il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie à la zone des Landes

Le premier adjoint présente deux devis au Conseil Municipal :

- Entreprise COLAS pour un montant de 80 060,40 € TTC
- Entreprise EUROVIA pour un montant de 73 743,60 € TTC

Le premier adjoint, après avis de M. Jonathan LIZIARD chargé de maintenance voirie à la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), propose de choisir l'entreprise la moins chère à savoir EUROVIA.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre ce choix de l'entreprise EUROVIA pour réaliser les travaux de voirie à la zone des Landes pour un montant de 73 743,60 € TTC.

Pour copie conforme au registre.

Le secrétaire de séance
Corinne BODREMON

Le Maire
Georges PHILIPPE

MAIRIE DE TRÉFLÉVÉNEZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800